



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CONTRAT D'OBJECTIFS  
ET DE PERFORMANCE  
ENTRE L'ÉTAT  
ET LE CONSERVATOIRE  
DU LITTORAL  
2021 - 2025

 Domaine d'Abbadia, Hendaye, Pyrénées-Atlantiques

© Michel Séménako



# CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL 2021 - 2025

---

Fait à Paris, le 15 juin 2021

**Barbara Pompili**

Ministre de la Transition écologique



**Bérandère Abba**

Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité



**Agnès Vince**

Directrice du Conservatoire du littoral



en présence d'**Hubert Dejean de la Bâtie**

Président du Conseil d'administration  
du Conservatoire du littoral



# 6

INTRODUCTION

# 8

BILAN SYNTHÉTIQUE  
du Contrat d'Objectifs  
et de Performance 2016-2020

# 10

ELÉMENTS  
DE CONTEXTE

# 12

AXES STRATÉGIQUES

# 14

AXE STRATÉGIQUE 1  
Sauvegarder le **Tiers naturel littoral**  
**et des rivages lacustres** à horizon 2050

# 16

AXE STRATÉGIQUE 2  
Contribuer à la résilience  
des territoires littoraux  
par un aménagement durable  
d'adaptation au changement climatique

# 18

AXE STRATÉGIQUE 3  
Conforter les dispositifs partenariaux  
et le positionnement du **Conservatoire**  
dans la gouvernance des dynamiques  
territoriales, au profit des politiques  
de l'eau et de la biodiversité

# 20

AXE STRATÉGIQUE 4  
Contribuer à la transformation  
de l'action publique

# 22

AXE STRATÉGIQUE 5  
Développer et promouvoir  
les valeurs et bénéfices environnementaux  
sociaux, économiques et culturels  
de l'action du **Conservatoire**



Estuaire de la Loire, Lavau Loire-Atlantique

© B. Renoux

# 24

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

# 26

ACTIVITE 1  
Intervention foncière

**OBJECTIF 1**  
Se donner les moyens d'agir dans les *zonages stratégiques* pour le [Conservatoire](#)

**OBJECTIF 2**  
Constituer des *sites cohérents* à un rythme soutenu

**OBJECTIF 3**  
Œuvrer à la résilience des écosystèmes terre-mer

# 32

ACTIVITE 2  
Missions du propriétaire : pilotage de la gestion, restauration, aménagement des sites

**OBJECTIF 4**  
Améliorer avec les gestionnaires la gouvernance de sites et les bénéfices de la gestion

**OBJECTIF 5**  
Contribuer par la gestion des sites à renforcer un environnement de qualité, protecteur de la biodiversité

**OBJECTIF 6**  
Porter les valeurs économique, sociale, environnementale et culturelle du littoral

# 38

ACTIVITE 3  
Diffusion et valorisation

**OBJECTIF 7**  
Développer des démarches de prospective et d'incubation en appui aux projets de territoires

**OBJECTIF 8**  
Promouvoir à l'international un modèle de protection et d'aménagement durable du littoral

**OBJECTIF 9**  
Sensibiliser le public aux enjeux du littoral et aux bénéfices de l'action du [Conservatoire](#)

# 44

ACTIVITE 4  
Pilotage et soutien

**OBJECTIF 10**  
Accélérer les transitions environnementale et numérique du [Conservatoire](#)

**OBJECTIF 11**  
Optimiser l'environnement de travail, la formation des agents et l'accès aux emplois

**OBJECTIF 12**  
Renforcer le pilotage budgétaire

# 51

## ANNEXES

Tableau synthétique des 12 objectifs opérationnels et 23 indicateurs

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)





## INTRODUCTION

La France s'est dotée par la loi du 10 juillet 1975 d'un dispositif d'intervention particulièrement original en créant le [Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres](#), établissement public de l'Etat qui mène, « *après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressés, une politique foncière ayant pour objets la sauvegarde du littoral, le respect des équilibres écologiques et la préservation des sites naturels ainsi que celle des biens culturels qui s'y rapportent* » (article L322-1 du Code de l'environnement).

Adoptée en juillet 2015, sa **Stratégie d'intervention 2015-2050** fixe le cap avec un objectif de contribution au **Tiers naturel littoral** à travers la protection de 320 000 hectares d'ici 2050, soit 200 000 ha acquis et 120 000 ha affectés ou attribués. Elle identifie par une cartographie nationale et régionale dans le périmètre des Conseils de Rivages, les espaces naturels littoraux et lacustres qui, au regard des enjeux et des pressions, constituent les futures zones d'intervention du [Conservatoire du littoral](#).

A l'issue de son quatrième **Contrat d'Objectifs et de Performance** (COP), en 2021, le [Conservatoire du littoral](#) atteint une protection de plus de 210 000 hectares : soit 108 000 hectares acquis auprès de propriétaires privés, et 102 000 hectares de domaine public lui ayant été affecté ou attribué.

Nourri des réflexions internes de l'établissement, des apports et avis de son Conseil d'administration

et de ses Conseils de Rivages, ce cinquième COP 2021-2025 tire bénéfice du travail de structuration et de l'expérience acquise par le précédent, pour fixer les axes stratégiques, définir les objectifs opérationnels et cibles de la mise en œuvre des missions du [Conservatoire du littoral](#). Il prolonge la trajectoire élaborée en 2015 dans sa **Stratégie d'intervention 2015-2050** et son projet d'établissement.

Opérateur du programme 113 « paysage, eau et biodiversité » de la mission « écologie et développement durable », le [Conservatoire du littoral](#) bénéficie depuis 2006 de l'affectation du produit du droit annuel de francisation des navires. Le plafond actuel de cette ressource est de 38,5 millions d'euros bruts par an. Cette ressource affectée lui garantit une visibilité pluriannuelle essentielle à l'exercice de sa mission foncière et d'investissement sur les sites.

Pour la période 2021-2023, l'établissement mobilise également une enveloppe de 25 millions d'euros allouée dans le cadre du plan France relance lui permettant d'accroître et d'accélérer sur cette période la mise en œuvre de projets bénéficiant à la résilience de la biodiversité, ainsi qu'à la valorisation environnementale, économique, sociale et culturelle du littoral et des rivages lacustres.

# BILAN SYNTHÉTIQUE DU CONTRAT D'OB

## ACTIVITÉ 1

### Intervention foncière

Le bilan démontre la bonne poursuite quantitative et qualitative de la mise en œuvre de sa **Stratégie d'intervention 2015-2050** mais également la diversification des démarches qu'il a engagées pour mener à bien cette stratégie, tant en matière de zones où il intervient qu'en termes de modalités d'intervention, combinant notamment acquisitions et affectations.

➤ OBJECTIF 1 : **Se donner les moyens d'agir dans les zonages stratégiques pour le Conservatoire**



➤ OBJECTIF 2 : **Constituer des "sites cohérents" à un rythme soutenu**



➤ OBJECTIF 3 : **Contribuer à la gestion intégrée du littoral et à son adaptation au changement climatique**



## ACTIVITÉ 2

### Pilotage de la gestion, restauration et aménagement

Le bilan met en avant le maintien par l'établissement des ambitions de mise en gestion de ses sites, avec un approfondissement de sa coopération avec les gestionnaires et l'animation du réseau emblématique des **gardes et agents du littoral**. Les ambitions environnementales ont également été maintenues tout en les croisant avec les dimensions économiques, sociales et culturelles au profit de l'attractivité des territoires.

➤ OBJECTIF 4 : **Consolider la coopération avec les gestionnaires de sites**



➤ OBJECTIF 5 : **Améliorer la qualité des sites et mener des opérations de valorisation "emblématique"**



➤ OBJECTIF 6 : **Contribuer à l'aménagement durable et à la transition écologique du littoral**





# OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2016-2020

## ACTIVITÉ 3

### Diffusion et valorisation

Le bilan souligne le déploiement par l'établissement de son programme innovant d'adaptation de l'aménagement littoral face au changement climatique (Adapto) ainsi que le renforcement de ses partenariats institutionnels pour accroître les synergies avec des opérateurs du ministère de la Transition écologique (MTE) et le développement de liens étroits avec les entreprises à travers le mécénat. Son action de communication et de valorisation a été maintenue à un haut niveau, au plan national comme au plan européen et international.

➤ OBJECTIF 7 : **Mettre en place et diffuser des actions démonstratives et partenariales**



➤ OBJECTIF 8 : **Promouvoir à l'international un modèle de protection et d'aménagement durable du littoral**



➤ OBJECTIF 9 : **Sensibiliser le public et les visiteurs des sites aux enjeux du littoral et à l'action du Conservatoire**



## ACTIVITÉ 4

### Pilotage et soutien

Le bilan montre une amélioration continue du pilotage et du fonctionnement de l'établissement tant par l'amélioration de ses processus internes que par le développement des systèmes d'informations, dynamiques qu'il conviendra de poursuivre.

➤ OBJECTIF 10 : **Améliorer en continu le fonctionnement collectif de l'établissement**



➤ OBJECTIF 11 : **Optimiser la gestion des ressources humaines et renforcer le management**



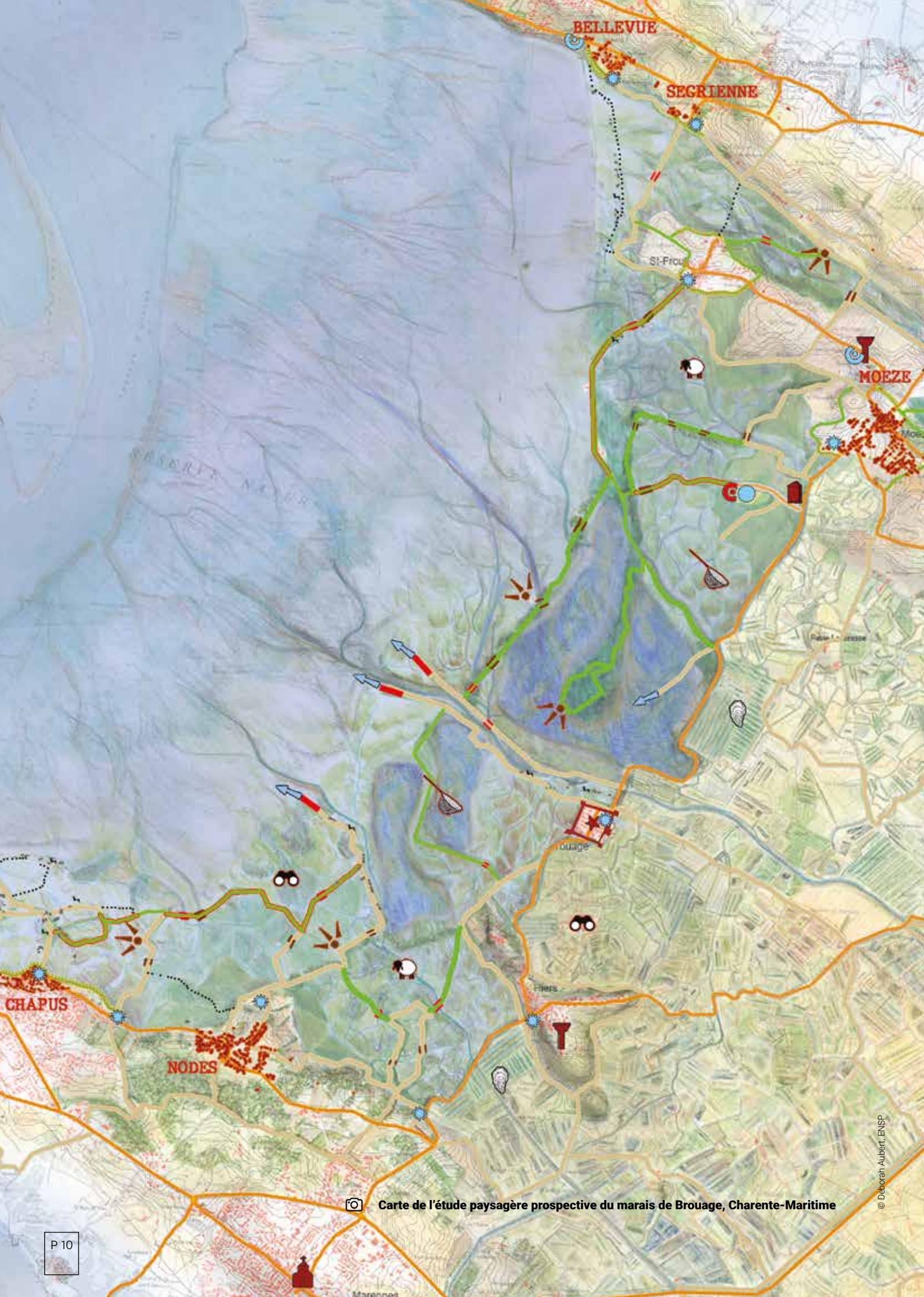
➤ OBJECTIF 12 : **Renforcer le pilotage budgétaire**



 Objectif partiellement atteint

 Objectif quasiment atteint

 Objectif pleinement atteint



Carte de l'étude paysagère prospective du marais de Brouage, Charente-Maritime

© Deborah Aubert, ENSP

# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'établissement du **Contrat d'Objectifs et de Performance 2021-2025** du **Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres** se situe dans un contexte marqué en particulier par :

- Une accélération de l'érosion de la biodiversité sur les espaces naturels littoraux et lacustres d'une grande richesse et menacés par les pressions anthropiques et les effets du changement climatique. Ces défis majeurs à l'échelle planétaire appellent à une profonde transition écologique pour faire de la France une société respectueuse de la biodiversité et résiliente face aux effets du changement climatique,
- Une crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus qui rappelle que nos sociétés sont tributaires d'un bon état de la nature, du besoin d'un lien à conforter entre l'homme et la nature et qui fait évoluer nos modes de penser, de vie et de travail.
- L'affirmation des engagements internationaux pour la mobilisation mondiale en matière de protection de la biodiversité : Convention sur la diversité biologique, Convention Climat, Convention de Bonn, Convention de Ramsar, Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, etc.
- La confirmation de l'ambition de sauvegarder le **Tiers naturel littoral** telle que confortée pour l'avenir dans la **Stratégie d'intervention 2015-2050** du **Conservatoire du littoral**.
- Une amplification de la participation attendue du **Conservatoire du littoral**, complémentaire de celle des autres opérateurs et services de l'Etat et de celle des collectivités territoriales et autres parties prenantes à la nécessaire transition écologique et énergétique en particulier par la mise en œuvre du Plan biodiversité, de la

Stratégie nationale pour la biodiversité, de la Stratégie nationale sur les aires protégées à horizon 2030, du Plan national sur les milieux humides, de l'objectif « zéro artificialisation nette », de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, du Plan national d'adaptation au changement climatique et du plan France relance.

- Une contribution poursuivie du **Conservatoire du littoral** aux politiques nationales et territoriales mettant en œuvre les engagements européens de la protection et de la restauration des écosystèmes naturels aquatiques, littoraux et marins (directive cadre « stratégie pour le milieu marin », directives « Habitats » et « Oiseaux », directive cadre sur l'eau, et plus indirectement la directive « Inondation »).
- Une activité inscrite dans un contexte institutionnel en mutation dans son domaine de d'intervention : création de l'Office français pour la biodiversité, évolution des compétences des Agences de l'eau, nouvelles programmations des fonds européens et des Contrat de Plan Etat-Région (CPER).
- La transformation en cours de l'action publique pour adapter l'offre des services publics aux attentes et besoins de la société et des usagers.

1

Sauvegarder  
le *Tiers naturel littoral*  
et des *rivages lacustres*  
à l'horizon 2050

2

Contribuer  
à la résilience  
des territoires littoraux  
par un aménagement  
durable d'adaptation  
au changement  
climatique

3

Conforter  
les dispositifs partenariaux  
et le positionnement  
du Conservatoire  
dans la gouvernance des  
dynamiques territoriales,  
au profit des politiques  
de l'eau et de la  
biodiversité

4

Contribuer  
à la transformation  
de l'action publique

5

Développer et  
promouvoir les  
valeurs et bénéfices  
environnementaux,  
sociaux, économiques  
et culturels de l'action  
du Conservatoire





# AXES STRATÉGIQUES

Cinq axes stratégiques sont définis dans ce contrat, constituant les priorités générales assignées à l'établissement pour la période 2021-2025, afin notamment de progresser vers les deux objectifs de long terme inscrits dans sa **Stratégie d'intervention 2015-2050** : contribuer à la préservation du **Tiers naturel littoral** d'une part et constituer un réseau de sites naturels en bon état et valorisés, partie intégrante des territoires d'autre part.

An aerial photograph of a wetland area with a boat in a narrow channel. A large blue graphic element is on the right side. A white box contains the text 'AXE STRATÉGIQUE'.

# AXE STRATÉGIQUE

## Sauvegarder le *Tiers naturel du littoral* et des rivages lacustres à l'horizon 2050

---

La sauvegarde du **Tiers naturel littoral** s'inscrit dans les objectifs définis et mis en œuvre au travers des politiques de l'eau et de la biodiversité, d'urbanisme et de paysage, mais également des services rendus par les écosystèmes littoraux et lacustres. A cette fin, le [Conservatoire du littoral](#) contribue:

- à la lutte contre l'artificialisation du littoral en vue de l'objectif « zéro artificialisation nette » en appui à la mise en œuvre de la Loi littoral,
- à la Stratégie nationale biodiversité,
- à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030,
- à la mise en œuvre des mesures décidées lors des Assises de l'eau en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques. Son action vient ainsi compléter les actions menées par les Agences de l'eau dans le cadre de leur XI<sup>e</sup> programme.
- et aux objectifs et à la mise en œuvre des directives européennes et conventions internationales associées.

Face aux pressions fortes sur le littoral, les outils de maîtrise foncière, en complémentarité d'autres dispositifs législatifs, réglementaires et contractuels, offrent la réponse la plus adaptée pour limiter l'artificialisation de ce territoire, préserver le patrimoine naturel et paysager, veiller aux fonctionnalités écologiques de l'interface terre-mer et contribuer à restaurer le bon état des milieux et de la biodiversité. Ainsi, les priorités d'intervention en matière de maîtrise foncière du [Conservatoire du littoral](#) se maintiendront conformément à sa **Stratégie d'intervention 2015-2050**.

La poursuite de la montée en puissance d'un dispositif de gestion opérationnel de qualité et pérenne des **sites cohérents**, en étroite association avec les gestionnaires et sa participation à la mise en œuvre de la mesure du plan France relance « biodiversité dans les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience » seront un levier de concrétisation et d'intégration des objectifs environnementaux internationaux, européens, nationaux, régionaux et locaux, et permettront ainsi d'œuvrer plus efficacement vers un bon état des écosystèmes marins et littoraux. En cohérence avec les engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, le [Conservatoire du littoral](#) identifiera au sein de son réseau les sites constitutifs de protections fortes. Dans ce cadre, il veillera à la compatibilité des usages et activités avec les objectifs de protection des sites.

L'Outre-mer, de par la richesse de sa biodiversité mais également de la diversité des enjeux propres à chaque territoire, appellera une attention particulière du [Conservatoire du littoral](#). À cet égard, son action de reconquête du caractère naturel des 50 pas géométriques dans les territoires ultramarins sera renforcée, en collaboration avec les collectivités, les services de l'Etat et les établissements publics concernés.



## AXE STRATÉGIQUE

📷 Palétuvier rouge (*Rhizophora mangle*) de la mangrove

© Cdi

## Contribuer à la résilience des territoires littoraux par un aménagement durable d'adaptation au changement climatique

---

Le [Conservatoire du littoral](#) se positionnera comme un acteur incontournable de la gestion intégrée de l'interface terre-mer, en y associant la nécessaire adaptation au changement climatique et aux risques côtiers en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et du second Plan national d'adaptation au changement climatique.

Il continuera d'abord de contribuer à l'amélioration et au partage des connaissances littorales avec les différentes parties prenantes au sein des territoires. A cet effet, il participera au Réseau national des observatoires du trait de côte et aux travaux menés par les observatoires locaux.

Le [Conservatoire du littoral](#) initiera et contribuera à l'élaboration de projets de territoires littoraux ou lacustres résilients privilégiant le recours aux solutions fondées sur la nature. Incubateur théorique et opérationnel de ces solutions innovantes, il continuera à crédibiliser et à démontrer que la protection et la restauration des espaces naturels à l'interface terre-mer participent de manière efficiente à l'adaptation au changement climatique en limitant les risques côtiers. Il valorisera les nombreux co-bénéfices qu'elles apportent, en poursuivant des expérimentations et en participant à des projets de recomposition spatiale des territoires littoraux.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux propres aux différents milieux – côtes sableuses, rocheuses, marais, mangroves... – sa maîtrise foncière dans les « zones basses » du littoral soumises à l'érosion et à la submersion marine sera renforcée conformément à sa **Stratégie d'intervention, foncière 2015-2050** à travers l'acquisition de nouveaux espaces à proximité immédiate de la mer et l'affectation de parcelles du domaine public maritime ou fluvial en continuité avec des espaces terrestres.

De même, sa participation à la protection et la restauration de la libre évolution des mangroves et des autres écosystèmes littoraux associés – zones humides, forêts littorales, herbiers – qui jouent notamment un rôle exceptionnel dans le piégeage du carbone sera poursuivie et valorisée, contribuant ainsi à l'atténuation des effets du changement climatique et aux objectifs de la Stratégie nationale bas carbone.

Enfin, il assurera, en lien avec d'autres partenaires, la sensibilisation du public et des acteurs concernés aux enjeux du changement climatique ainsi que la promotion en vue de leur répliquabilité des solutions fondées sur la nature, initiées et expérimentées sur ses sites, comme nouvelle ingénierie de l'interface terre-mer dans l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique et l'atténuation de ses effets.



# AXE STRATÉGIQUE

 Bourdon butinant un chardon bleu des dunes (*Erygium maritimum*)

© F. Bagat LIT/Obs

## Conforter les dispositifs partenariaux et le positionnement du Conservatoire dans la gouvernance des dynamiques territoriales, au profit des politiques de l'eau et de la biodiversité

La gouvernance du **Conservatoire du littoral** reposera sur une articulation fluide des différentes instances d'administration, en particulier entre son Conseil d'administration et les Conseils de Rivages. Gage d'efficacité, de lisibilité et d'acceptabilité de l'action du **Conservatoire du littoral** comme acteur de l'aménagement durable du territoire, le renforcement de son positionnement s'appuiera tout d'abord sur le déploiement des nombreux partenariats avec les collectivités territoriales. Il conviendra de les approfondir pour renforcer la gestion des sites et optimiser la cohérence et la convergence des politiques publiques menées sur les territoires à savoir :

- les Régions, en tant notamment que chefs de file en matière de protection de la biodiversité et en tant que responsables des orientations de leur aménagement, de la recherche et du développement économique,
- les Départements, qui interviennent en particulier au titre de la politique des espaces naturels sensibles avec des outils essentiels pour l'action du **Conservatoire du littoral** (zone de préemption, part de la taxe d'aménagement dédiée aux ENS),
- les Intercommunalités et Communes, porteuses de projets de territoires au regard notamment de leurs compétences en matière de planification et aménagement du territoire, d'urbanisme et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (autorités GEMAPI).

De même, son intervention dans les territoires doit continuer à inscrire le **Conservatoire du littoral** comme terrain d'action de projets mettant en œuvre une vision convergente des politiques publiques portées par les différents ministères concernés en étroite collaboration avec :

- les services d'administrations centrales et services déconcentrés de l'État,

- les établissements publics tels que les Agences de l'eau avec lesquelles des actions exemplaires de protection des zones humides sont à poursuivre, l'Office français de la biodiversité, les Établissements publics fonciers, les Agences des 50 pas géométriques, les Grands ports maritimes, ainsi que les structures gestionnaires d'espaces naturels (gestionnaires de Réserves naturelles, établissements publics de Parcs nationaux, syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux, Office national des forêts, Conservatoires d'espaces naturels, etc.).

Enfin, le **Conservatoire du littoral** est en résonance avec les autres acteurs des territoires où il intervient, notamment en interaction avec :

- les acteurs de la recherche et de la formation supérieure : universités, établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- les acteurs de la société civile : associations de protection de l'environnement, acteurs économiques, fondations, représentants des secteurs socioprofessionnels, etc.,

Au regard des compétences de chacun, il s'agira pour le **Conservatoire du littoral** d'intervenir de la façon la plus pertinente possible dans les territoires pour accroître l'efficacité de l'action collective au service de la sauvegarde du **Tiers naturel littoral** et de sa résilience face au changement climatique. A cet égard, il sera capable de contribuer aux démarches de prospective sur tous les enjeux littoraux.

Enfin, le **Conservatoire du littoral** continuera à assurer une animation continue du réseau des **gardes et agents du littoral** contribuant notamment aux autres réseaux actifs (réseau de professionnels des aires protégées) pour permettre de favoriser les échanges d'expériences et de savoirs et une valorisation de leurs métiers en lien étroit avec les gestionnaires.



4

AXE  
STRATÉGIQUE

📷 Phare de l'Espiguette, le Grau-du-Roi, Gard

© Cartrey

## Contribuer à la transformation de l'action publique

---

Le [Conservatoire du littoral](#) veillera à ce que les opérations qu'il mène dans le domaine foncier et en matière d'investissement sur les sites soient hiérarchisées, au regard des objectifs fixés dans sa **Stratégie d'intervention 2015-2050**.

Il continuera également à veiller, sur la base de la nouvelle gestion budgétaire et comptable publique, à l'identification de ses engagements de long terme et à la maîtrise des risques financiers.

Son action sera optimisée, par exemple, quand cela semble opportun, en déléguant sa maîtrise d'ouvrage ou en recourant à l'externalisation des missions ne relevant pas directement de son cœur de métier.

Par ailleurs, l'établissement révisera sa stratégie pluriannuelle dans le domaine des ressources humaines.

S'agissant de son patrimoine bâti, il définira des orientations nationales visant la consolidation de la connaissance de l'existant puis de la priorisation et de l'optimisation de sa gestion.

Dans le cadre de son projet d'établissement, le mouvement de simplification de ses processus métiers et de ses outils sera poursuivi et la recherche d'efficacité dans son organisation et son fonctionnement continuera.

Il établira progressivement son Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) conformément aux objectifs de la politique immobilière de l'Etat.

Il tiendra compte dans toute son action, des nécessités d'améliorer la qualité de vie au travail et la performance environnementale de l'établissement conformément aux engagements de l'Etat pour des services publics écoresponsables.

Enfin, la transition numérique de l'établissement se fondera sur la rénovation de ses différents systèmes d'information, en particulier sur les données relatives aux patrimoines naturels et bâtis pour en faire un levier d'efficacité et d'efficience et favoriser la diffusion des données.

Elle s'opérera également par le renouvellement de sa stratégie de communication établie en lien avec celle de son ministère de tutelle et en bonne intelligence avec celle de ses partenaires pour permettre le renforcement du rayonnement des messages, « plaidoyers » et actions de l'établissement et informer, sensibiliser, mobiliser au mieux tous les acteurs et publics concernés.

La présence sur les scènes européenne et internationale de l'établissement et la promotion de ce modèle seront poursuivies, à travers la consolidation et valorisation des savoir-faire et des valeurs de l'établissement.



# AXE STRATÉGIQUE

## Développer et promouvoir les valeurs et bénéfices environnementaux, sociaux, économiques et culturels de l'action du Conservatoire

---

Par le nombre important de ses visiteurs et la très grande diversité des publics qu'il accueille sur ses sites – habitants de proximité, visiteurs réguliers ou occasionnels, touristes internationaux... – le [Conservatoire du littoral](#) répond à un besoin essentiel d'accès à une nature préservée sur le littoral. Il promeut également la valorisation et le respect de l'intégrité des espaces naturels et des biens culturels associés.

Par ailleurs, la responsabilité de l'établissement est de contribuer au lien social, à l'équilibre entre patrimoine naturel et bien culturel et de poursuivre son engagement à être un terrain de prospective, d'innovation et d'alliance entre la transition écologique et le développement durable des territoires.

Le développement et la promotion de ces valeurs, à travers l'intervention du [Conservatoire du littoral](#), représentent une dynamique positive pour la production de bénéfices sociaux, de bénéfices culturels et de bénéfices économiques. Ces bénéfices ne peuvent être produits que dans la mesure où les usages sur les sites du [Conservatoire du littoral](#) sont conciliés avec le respect des équilibres écologiques et la protection de son patrimoine.

Les bénéfices sociaux auront ainsi vocation à se traduire à travers des actions ayant pour finalités l'accueil du public, l'amélioration de la qualité du cadre de vie en tant qu'espaces de ressourcement et de bien-être et la participation citoyenne à l'environnement.

La valeur culturelle, la force esthétique et symbolique des paysages littoraux et lacustres de grande dimension, qu'offrent les sites du [Conservatoire du littoral](#), constituent une valeur inestimable. C'est ce bien commun, gratuit et accessible à tout un chacun, qui représente grâce à sa protection, le legs aux générations futures.

En matière de développement et d'attractivité du territoire, le [Conservatoire du littoral](#) soutiendra, par ses investissements, les filières économiques dans son périmètre d'action jouant un rôle d'entraînement pour la consolidation locale et nationale de milieux professionnels qualifiés d'excellence dans les domaines du patrimoine naturel et du patrimoine bâti littoral, ainsi que par l'accompagnement des usages sur ses sites, dans le respect des équilibres écologiques et du patrimoine paysager.

**1**

Se donner les moyens  
d'agir dans les zonages  
stratégiques  
pour le Conservatoire

**2**

Constituer  
des sites cohérents  
à un rythme soutenu

**3**

Œuvrer à la résilience  
des écosystèmes  
terre-mer

**4**

Améliorer  
avec les gestionnaires  
la gouvernance des sites  
et les bénéfices  
de la gestion

**5**

Contribuer par la gestion  
des sites à renforcer  
un environnement  
de qualité, protecteur  
de la biodiversité

**6**

Porter les valeurs  
économique, sociale,  
environnementale  
et culturelle du littoral

**7**

Développer  
des démarches  
de prospective et  
d'incubation en appui  
aux projets de territoires

**8**

Promouvoir  
à l'international  
un modèle de protection  
et d'aménagement  
durable du littoral

**9**

Sensibiliser  
le public aux enjeux  
du littoral et  
aux bénéfices de l'action  
du Conservatoire

**10**

Accélérer les transitions  
environnementale  
et numérique  
du Conservatoire

**11**

Optimiser  
l'environnement  
de travail, la formation  
des agents et l'accès  
aux emplois

**12**

Renforcer le pilotage  
budgétaire



# OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les cinq axes stratégiques sont déclinés en douze objectifs opérationnels dans chacun des quatre domaines d'activité du [Conservatoire du littoral](#).

## OBJECTIF 1

### Se donner les moyens d'agir dans les zonages stratégiques pour le Conservatoire

Deux types de zones ont été identifiés dans la **Stratégie d'intervention 2015-2050** : les zones d'intervention qui concernent des sites « ayant vocation à être protégés par [le **Conservatoire du littoral**] d'ici 2050 » d'une part et des zones de vigilance, zones à enjeux « dont la protection pourrait être nécessaire selon l'évolution des menaces »<sup>1</sup> mais qui « n'ont pas, en principe, vocation à être acquises par le **Conservatoire du littoral** »<sup>1</sup>.

Dans les **zones d'intervention**, le **Conservatoire du littoral** a vocation à agir pour contribuer à la préservation du **Tiers naturel littoral et des rivages lacustres** :

- soit par l'acquisition des parcelles qui nécessitent une maîtrise publique foncière par le **Conservatoire du littoral**,
- soit par l'affectation de parcelles relevant du domaine public ou privé de l'Etat (exemples : domaine public maritime naturel, domaine public fluvial, domaine du ministère de la Défense, domaine privé en Guyane) ou du domaine de certains de ses opérateurs.

Cette capacité à agir nécessite au préalable la création ou l'extension de **périmètres d'intervention** dans lesquels le **Conservatoire du littoral** est autorisé par le conseil d'administration à acquérir ou à se faire affecter des terrains afin de mener à bien sur plusieurs années des programmes d'acquisition.

La création régulière de nouveaux **périmètres d'intervention** pour tenir le cap fixé par la **Stratégie d'intervention 2015-2050** et produire les effets attendus sur l'évolution des territoires sera poursuivie

tout en étant priorisée pour permettre l'acquisition, dans des délais raisonnables, de premières parcelles constitutives de nouveaux sites. A cette fin, le **Conservatoire** poursuivra ses démarches d'animation foncière.

Enfin, la couverture de ces **périmètres d'intervention** par des zones de préemption sera également poursuivie car elle permet d'assurer a minima une veille des mouvements fonciers ainsi que les acquisitions à l'amiable ou par préemption, ces zones pouvant être créées par les départements, sur proposition du **Conservatoire du littoral**, ou par le **Conservatoire du littoral** lui-même.

Dans les **zones de vigilance**, le **Conservatoire** établit les dispositifs partenariaux avec d'autres acteurs fonciers (Département, SAFER, Établissement public foncier, Conservatoire d'espaces naturels, Fédération de chasseurs, Association syndicale de propriétaires...) afin de partager les informations sur les évolutions potentielles de ces zones et des dynamiques d'acteurs à l'œuvre. Ceci peut conduire le **Conservatoire du littoral**, de manière limitée et complémentaire à son action dans les zones d'intervention, à créer ou étendre des **périmètres d'intervention** dans ces zones.

Le **Conservatoire** consulte les services de l'Etat sur la création des **périmètres d'intervention** visant la mise en œuvre de la **Stratégie d'intervention 2015-2050**. Il veillera en outre à les informer régulièrement de la mise en œuvre de cette stratégie afin notamment de rechercher la cohérence avec les documents de planification de l'aménagement du territoire, notamment les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

1. Stratégie d'intervention 2015-2050, p.8

(SRADDET), les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi) et les documents stratégiques de façades maritimes (DSF). Le [Conservatoire du littoral](#) les informera également des éventuels projets susceptibles de menacer la préservation des milieux naturels ou d'affecter leur résilience au sein de ces zonages stratégiques.

---

La performance du [Conservatoire du littoral](#) sera mesurée par sa capacité à mettre en place des périmètres d'intervention couvrant au mieux les **zones d'intervention** de la **Stratégie d'intervention 2015-2050**.



 Marais de l'Enfer, Saint-Jorioz, lac d'Annecy, Haute-Savoie

© Frédéric Larrey/CdL

## OBJECTIF 1 Se donner les moyens d'agir dans les zonages stratégiques pour le Conservatoire

### Indicateurs

Taux de couverture des **zones d'intervention** par des périmètres d'intervention

### Cible

75 % ( valeur 2020 : 69 % )

## OBJECTIF 2

### Constituer des *sites cohérents* à un rythme soutenu

La **Stratégie d'intervention 2015-2050** du **Conservatoire du littoral** prévoit d'ici à 2050 d'atteindre la cible de 320 000 hectares (sur environ 1000 sites). Cela suppose tout d'abord d'acquérir les parcelles nécessaires à la constitution de **sites cohérents<sup>2</sup>** au rythme de 2 500 à 3 500 hectares en moyenne annuelle sur des sites aujourd'hui encore partiellement préservés ou sur de nouveaux sites dont au moins 6000 hectares supplémentaires d'ici 2023, conformément au plan d'actions 2021-2023 de la Stratégie nationale sur les aires protégées 2030.

Pour maintenir ce rythme, il consacrera une part significative de son budget - au minimum les deux tiers - aux acquisitions foncières, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement liées aussi bien au patrimoine qu'aux frais de structure, et en poursuivant la consolidation de la mobilisation des ressources de ses partenaires.

Le **Conservatoire du littoral** poursuivra les dispositifs d'animation et de prospection foncière engagés ainsi que la priorité d'action sur les grandes unités foncières. Il s'efforcera, au moyen des outils de préemption ou d'animation mis en place et au gré des opportunités foncières, d'accentuer plus particulièrement ses acquisitions sur les rivages des régions qui, à la date de signature du contrat, sont les plus éloignées des objectifs stratégiques. En outre, en cas de « blocages fonciers » insurmontables par des procédures amiables, il programmera, en les

priorisant, des procédures d'expropriation, après reconnaissance de leur utilité publique, en tenant compte des sources d'engagements financiers futurs importants et de risques contentieux accrus.

Le **Conservatoire du littoral** privilégiera les acquisitions à mener dans les zones connaissant un enjeu « ressource et qualité en eau », au titre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le rôle primordial du **Conservatoire du littoral** dans la mise en œuvre du plan national d'actions « milieux humides », des mesures des Assises de l'eau en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques, des SDAGE et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ainsi que le partenariat étroit avec les Agences de l'eau conduisent à donner un caractère prioritaire à l'acquisition ou à l'affectation de ces espaces riches en biodiversité et jouant un rôle déterminant dans l'atténuation des effets du changement climatique et des risques côtiers.

Par ailleurs, plus spécifiquement dans les territoires ultramarins, le **Conservatoire du littoral** restera fortement impliqué dans le fonctionnement du Pôle-relais Zones Humides Tropicales et la diffusion de son action auprès de ses gestionnaires.

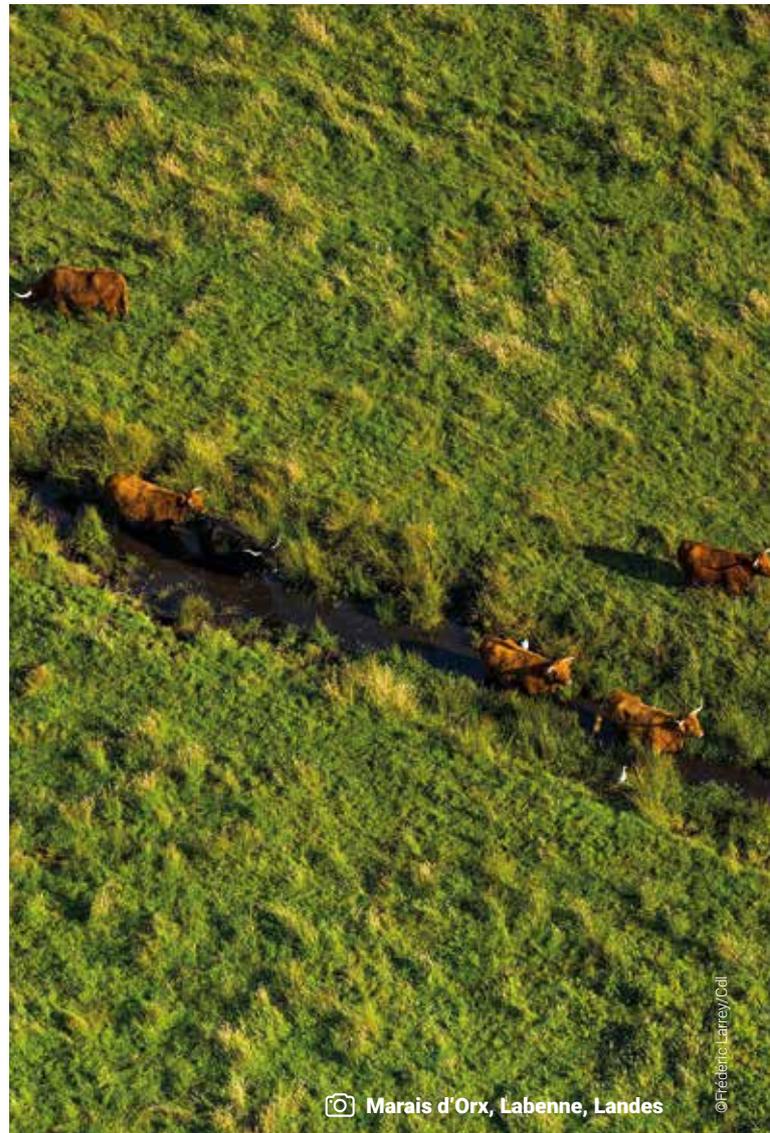
Enfin, le **Conservatoire du littoral** participera aux réflexions nationales sur la définition d'un cadre pour le développement de zones tampons<sup>3</sup>

2. Un site devient "cohérent" quand il dispose d'une masse critique foncière permettant d'engager un projet de préservation, de restauration, de valorisation avec la mise en place d'un dispositif de gestion pérenne (plan de gestion, entretien, suivi, animation).

3. Conformément à la Stratégie nationale sur les aires protégées 2030 : *Compte-tenu de la complexité des procédures pour créer une aire protégée ou en modifier le périmètre, la stratégie doit s'appuyer sur la diversité des outils disponibles, y compris la création de zones tampons, c'est-à-dire d'espaces périphériques aux aires protégées transitionnels entre des aires protégées vers des zones de plus forte activité. Une démarche devra être lancée en ce sens de manière concertée, sur la base d'un travail préalable de définition des outils et concepts que cela recouvre.*

associées à des aires protégées, conformément au plan d'actions 2021-2023 de la Stratégie nationale sur les aires protégées 2030. Dans des cas spécifiques et ponctuels, il continuera à expérimenter le recours aux obligations réelles environnementales, notamment pour favoriser la continuité écologique entre les sites du [Conservatoire du littoral](#)

La performance du [Conservatoire du littoral](#) sera mesurée par sa capacité à acquérir entre 2500 et 3 500 hectares par an au regard de la stratégie 2015-2050 et à réaliser ces acquisitions en particulier en milieux humides.



Marais d'Orx, Labenne, Landes

© Frédéric Larrey/Cell

## OBJECTIF 2 Constituer des sites cohérents à un rythme soutenu

### Indicateurs

Surface annuelle acquise

Avec une surface annuelle acquise en milieux humides<sup>4</sup>

### Cible

Entre 2 500 et 3 500 hectares

Entre 800 et 1 200 hectares

4. Les milieux humides sont définis comme « une portion du territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau qui peut être ou avoir été en eau, inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire ». Compte tenu de leur diversité et afin de disposer d'une caractérisation qui soit homogène en métropole, il est convenu de fonder cet indicateur sur la modélisation des milieux potentiellement humides de France (étude de septembre 2014 INRA – Agrocampus Rennes). Le niveau de référence retenu est celui de probabilité forte ; la valeur de cet indicateur repose donc sur une estimation et non sur des données totalement objectivées.



## OBJECTIF 3

### Œuvrer à la résilience des écosystèmes terre-mer

Le [Conservatoire du littoral](#) participe par son action foncière sur les rivages à l'amélioration de la résilience des écosystèmes dans les zones d'interface terre-mer par le biais d'une préservation des continuités écologiques, de la libre évolution des écosystèmes naturels, la garantie des coupures d'urbanisation, le rétablissement ou l'amélioration des milieux pour protéger le grand cycle de l'eau et d'une contribution à la lutte contre l'artificialisation des sols.

Compte tenu des enjeux liés au changement climatique, et notamment l'élévation du niveau de la mer, le [Conservatoire du littoral](#) cherchera à intervenir plus particulièrement lorsque le bilan coût-avantage ou une analyse multicritères montrera l'intérêt de dispositifs de gestion souple du trait de côte, en particulier les solutions fondées sur la nature, pour contribuer à limiter les risques côtiers comme l'érosion ou la submersion dans les zones urbanisées ou agricoles riveraines.

Dans cette perspective, le [Conservatoire du littoral](#) a également vocation à être affectataire de parcelles de domaine public maritime ou fluvial, en continuité avec des espaces terrestres qu'il a acquis ou a vocation à acquérir lorsque cette affectation permet le respect des équilibres écologiques et la préservation des sites naturels ainsi que la régulation de certains aménagements ou activités, selon les caractéristiques du site.

Ces affectations sont d'abord prioritaires selon la **Stratégie d'intervention 2015-2050** et pourront être complétées par l'analyse des objectifs environnementaux des plans d'actions pour les milieux marins et des orientations des documents stratégiques de façade qui inciterait à une intervention du [Conservatoire du littoral](#) dans d'autres zones.

L'action du [Conservatoire du littoral](#) dans les 50 pas géométriques s'inscrit par ailleurs dans une ambition

large de préservation des espaces naturels du domaine public Outre-mer, afin de les conserver, de les valoriser et d'en assurer le libre accès à tous.

A cet effet, le [Conservatoire du littoral](#) continuera de participer au travail de délimitation des espaces naturels des 50 pas géométriques en vue de leur affectation au [Conservatoire du littoral](#) et concentrera son action de « reconquête » sur les occupations bâties (commerciales ou à usage d'habitation et de loisirs) qui portent une atteinte lourde et durable aux espaces naturels et à leurs fonctionnalités et dont les usages ne sont pas compatibles avec ces espaces déjà affectés au [Conservatoire du littoral](#). L'approche concertée mise en place localement avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les autres établissements publics concernés sera ainsi poursuivie afin de garantir l'équité de traitement et l'efficacité de l'action publique.

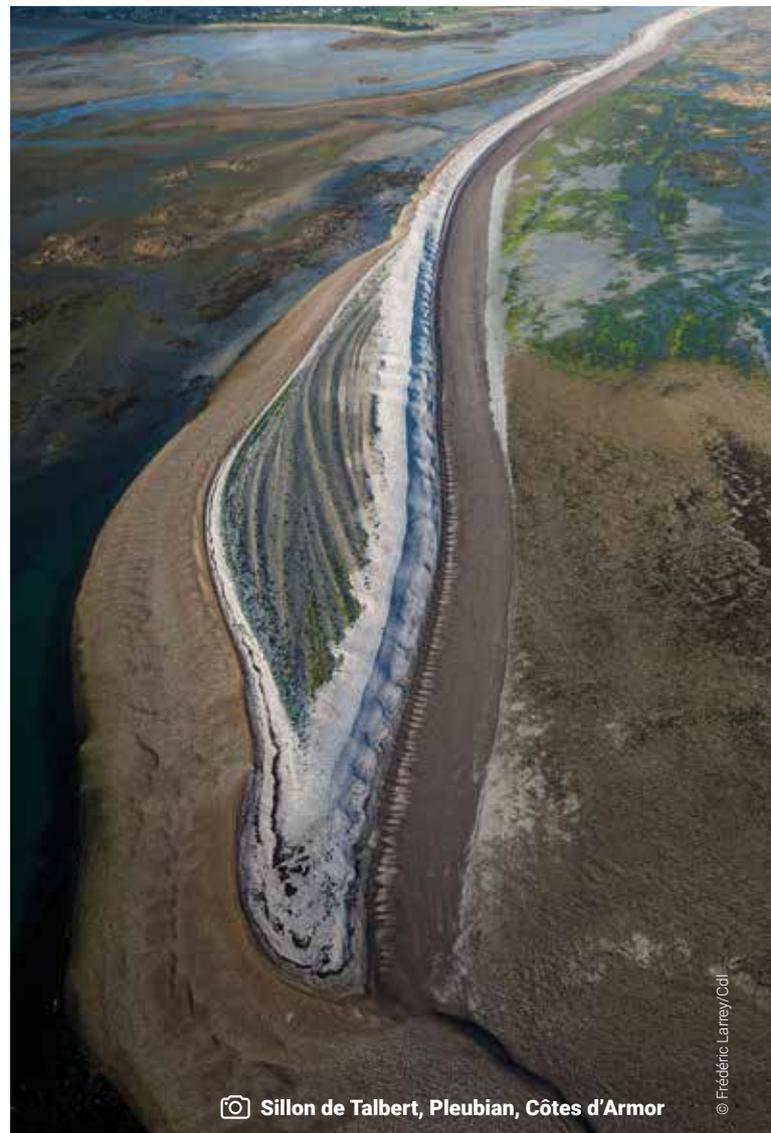
Le [Conservatoire du littoral](#) continuera à inscrire son action dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et du plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022 à travers notamment :

- sa participation aux Observatoires locaux ou régionaux du trait de côte et au réseau national des observatoires du trait de côte, pour contribuer au renforcement et au partage des connaissances relatives au littoral avec les différentes parties prenantes au sein des territoires ;
- l'accompagnement de l'ingénierie pour l'émergence de projets de territoires résilients en lien avec la maîtrise foncière des espaces naturels concernés par des opérations de recomposition spatiale lorsqu'ils sont inclus dans des zones d'intervention de la **Stratégie d'intervention 2015-2050** ;
- la promotion, dans son aire de compétence, de solutions fondées sur la nature basées sur la préservation et la restauration des espaces naturels et de leurs fonctionnalités, pour les

nombreux co-bénéfices qu'elles apportent dans les zones soumises à érosion, submersion marine ou inondation. Cette promotion s'effectuera notamment dans le cadre de sa participation aux travaux des autorités compétentes (stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, Plan d'action pour la prévention des inondations – PAPI etc.) et notamment des autorités chargées de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

La performance du [Conservatoire du littoral](#) se mesurera à sa capacité à :

- poursuivre de façon priorisée sur la durée du contrat, en lien avec les services de l'État, la mise en œuvre des procédures d'affectations de surfaces de domaine public maritime naturel, notamment Outre-mer. À cet égard, une attention particulière sera portée sur les mangroves en Guyane.
- « reconquérir » les espaces naturels des 50 pas géométriques dont il est affectataire.



📷 Sillon de Talbert, Pleubian, Côtes d'Armor

© Frédéric Larrey/CdL

### **OBJECTIF 3** **Cœuvrer à la résilience** **des écosystèmes terre-mer**

#### Indicateurs

Surface de domaine public maritime affecté

Espaces naturels des 50 pas géométriques préservés

#### Cible

7 000 hectares  
dont 3 500 hectares en Outre-mer

20 à 25 sites ayant fait l'objet  
d'« opérations de reconquête » achevées



## OBJECTIF 4

### Améliorer avec les gestionnaires la gouvernance des sites et les bénéfices de la gestion

Le **Conservatoire du littoral** confie prioritairement la gestion des sites aux collectivités locales (ou à leurs groupements). Il peut également la confier à des associations ou établissements publics compétents. Ces gestionnaires dès lors impliqués dans la gouvernance du site, contribuent à la définition des objectifs et plans d'actions, et apportent des moyens humains, techniques et financiers pour leur mise en œuvre, notamment leur entretien, leur surveillance, leur mise en valeur ainsi que l'ouverture au public.

Le **Conservatoire du littoral** assume donc sa responsabilité de propriétaire en coopération étroite avec les gestionnaires. A cet égard, il poursuivra avec eux les réflexions en matière de modernisation des outils de gestion des sites

A long terme, ainsi que cela est prévu dans la **Stratégie d'intervention 2015-2050**, le **Conservatoire du littoral** et ses partenaires gestionnaires visent à constituer, « un réseau de sites naturels en bon état et valorisés, partie intégrante des territoires ». En écho à la Stratégie nationale sur les aires protégées 2030, sur l'ensemble du domaine des sites du **Conservatoire du littoral** sera déployé (avec des regroupements de sites lorsque cela est opportun) un dispositif de gestion complet et régulé (équipe de gestion, plan de gestion, gouvernance, évaluation) dans un contexte où les ressources sont contraintes. La gouvernance des sites devra conforter, en lien avec les gestionnaires, l'implication de tous les acteurs locaux dans leur gestion à travers des comités de gestion inclusifs qui favorisent notamment l'implication de la société civile.

Le **Conservatoire du littoral** s'emploiera donc, pendant la durée du COP, à renforcer la coopération avec le réseau des gestionnaires, au plan national comme au plan régional, départemental et local, pour garantir la pérennité de la gestion et rendre les **sites opérationnels**, au sens suivant :

- les doter d'un plan de gestion définissant les objectifs environnementaux, les usages compatibles et le plan d'actions, dont le schéma directeur du programme de travaux si nécessaire,
- garantir le contrôle effectif des sites, grâce au recrutement par les gestionnaires de **gardes et agents du littoral**, à même d'exercer des missions de surveillance, de police, d'accueil et d'information du public,
- mettre en place et faire vivre le comité de gestion du site dans la durée.

Une fois ces **sites opérationnels** constitués, le **Conservatoire du littoral** veillera :

- à la diffusion des orientations élaborées ou révisées du plan de gestion, en lien avec les gestionnaires et avec l'appui de l'association Rivages de France, au plan territorial et national aux conseils de Rivages, services de l'Etat, au conseil d'administration ainsi qu'aux partenaires comme les Agences de l'eau et l'OFB.
- à la production des documents simplifiés et communicants sur le « plan de gestion » du site, à destination des parties prenantes et pour l'information du public, présentant ses principaux enjeux et orientations des sites.

Le **Conservatoire du littoral**, opérateur national, identifiera d'ici 2022, au sein de son domaine, parmi les **sites opérationnels**, les « espaces protégés sous protection forte », conformément au plan d'actions 2021-2023 de la Stratégie nationale sur les aires protégées 2030.

Le **Conservatoire du littoral** poursuivra en outre par la conclusion de conventions, avec ses partenaires des collectivités régionales et départementales ou avec ses partenaires impliqués dans les politiques publiques concernées, comme les Agences de l'eau, l'organisation du soutien aux gestionnaires et à l'action du **Conservatoire**.

Enfin, le **Conservatoire** consolidera l'animation du réseau national des **gardes et agents du littoral** et organisera, à l'échelle des rivages, des rencontres professionnelles de gestionnaires et des rencontres des gardes, si possible conjointes. Il veillera à valoriser leurs métiers en lien avec les gestionnaires et à ce que le nombre des gardes du littoral commissionnés augmentent sur la durée du COP, pour faire face aux enjeux de police de l'environnement, et qu'ils soient bien intégrés, en tant que de besoin, aux actions coordonnées de polices animés par les services de l'Etat ainsi qu'à l'offre de formation aux enjeux de changement climatique.

La performance du **Conservatoire** se mesurera à sa capacité :

- à augmenter le nombre de **sites opérationnels**,
- à garantir un comité de gestion actif dans les **sites opérationnels**,
- à animer activement le réseau des gardes.



**Garde du littoral**

## **OBJECTIF 4** **Améliorer avec les gestionnaires la gouvernance des sites et les bénéfices de la gestion**

Indicateurs	Cible
Pourcentage de « sites opérationnels » sur <b>sites cohérents</b>	75 % à l'issue de la période ( valeur 2020 : 72 % )
Pourcentage de sites dotés d'un comité de gestion actif <sup>5</sup>	> 80 % des sites
Taux de participation aux rencontres régionales des gardes	80 % sur la période

5. Un comité de gestion est dit actif s'il se réunit a minima une fois tous les deux ans

## OBJECTIF 5

### Contribuer par la gestion des sites à renforcer un environnement de qualité, protecteur de la biodiversité

Le [Conservatoire du littoral](#), ses gestionnaires et ses partenaires, réalisent sur les sites de nombreuses opérations de restauration, de préservation des milieux et des paysages et d'accueil du public. Ces opérations, qui visent à conserver en bon état le patrimoine naturel qu'ils comprennent, valorisent les sites et le territoire environnant.

Dans le domaine de la connaissance et de l'évaluation de « l'état des sites », le dispositif d'évaluation « simple » sera maintenu à un rythme équivalent au précédent **Contrat d'Objectifs et de Performance**, soit une centaine de sites évalués par an, représentant en moyenne les rivages de trois départements par façade. Les données constitutives, existantes et acquises, dans le cadre de ces évaluations seront bancarisées, de façon à pouvoir en améliorer le traitement, le partage et l'échange avec les acteurs nationaux concernés.

Ces évaluations devront permettre de faire ressortir plus lisiblement les contributions aux objectifs des directives cadres communautaires sur l'eau, « Habitat-Faune-Flore », « Oiseaux », « Inondation » et « stratégie pour le milieu marin ». En outre, le [Conservatoire du littoral](#) veillera à mettre à jour et enrichir ses bases de données patrimoniales naturalistes.

Dans le domaine de la réalisation des opérations de restauration ou de valorisation, il agira sur les sites pour en maintenir le bon état tout en priorisant, le cas échéant, les opérations sur les sites dont l'état n'est pas encore satisfaisant. Il s'appuiera notamment pour ce faire sur la mise en œuvre du volet littoral de la mesure du plan France relance « biodiversité dans les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience ».

Le [Conservatoire du littoral](#) mènera également, en lien avec les collectivités et les services de l'Etat compétents le cas échéant, des opérations de désartificialisation aux fins notamment de reconquête paysagère et d'adaptation des territoires au changement climatique et en écho à l'objectif « zéro artificialisation nette ».

Le [Conservatoire du littoral](#) définira des orientations nationales en matière de préservation et de valorisation de son patrimoine bâti existant : patrimoine militaire, maritime dont les phares, agricole et piscicole, vernaculaire, religieux, balnéaire, touristique...

S'agissant des phares, le [Conservatoire du littoral](#), en lien avec les directions interrégionales de la mer et la direction des affaires maritimes, poursuivra l'émergence des projets de valorisation dans les sites identifiés dans sa stratégie d'intervention. Leur affectation se fera au regard des projets de valorisation susceptibles d'émerger et des partenariats financiers pouvant être mobilisés.

---

La performance du [Conservatoire du littoral](#) sera établie si, dans la durée du contrat, le nombre de sites évalués "en bon état" au titre du paysage, des milieux naturels, et de l'accueil du public se maintient à un niveau élevé et si des opérations de désartificialisation sont régulièrement menées à bien sur le littoral.



Gravelot à collier interrompu

© P. Cavallin

## OBJECTIF 5 Améliorer avec les gestionnaires la gouvernance de sites et les bénéfices de la gestion

Indicateurs	Cible
Nombre de <b>sites cohérents</b> (approche statistique) en bon état (biodiversité, paysage, accueil du public)	> 80 % des sites
Nombre d'opérations de désartificialisation sur le milieu <sup>6</sup>	50 par an

6. Une opération de désartificialisation s'entend comme une opération de déconstruction ou de désimperméabilisation



## OBJECTIF 6

### Porter les valeurs économique, sociale, environnementale et culturelle du littoral

Le [Conservatoire du littoral](#) contribue aujourd'hui à l'aménagement durable des territoires littoraux au sens où il œuvre en faveur d'un équilibre spatial du territoire dont la présence d'espaces naturels protégés est un élément structurant. Il y parviendra d'autant mieux qu'il portera par son action, et ce, de manière accrue, au-delà des valeurs écologiques, les valeurs économique, sociale et culturelle. En lien avec ses gestionnaires, il inscrira son intervention dans les schémas et projets aux échelles de territoire pertinentes, telles que les Opérations Grands sites de France (OGS) et œuvrera en cohérence avec les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Au titre du pilier social du développement durable, le [Conservatoire du littoral](#) et ses gestionnaires mèneront des opérations en recourant, par leur commande publique, à l'insertion, à des personnes en situation de handicap ou en privilégiant les « chantiers-écoles » de jeunes aux différents niveaux de formation supérieure et d'enseignement secondaire technique ou général.

En matière de santé-environnement, le [Conservatoire du littoral](#) approfondira également les questions d'accès et d'ouverture au public, sous la composante de la santé et du bien-être. Les sites et bâtiments pourront par exemple accueillir à cette fin des organismes dispensant des soins thérapeutiques. Enfin, l'aménagement et l'animation des sites, dans sa dimension « accessibilité de tous les publics », s'inscriront dans une réflexion élargie à l'échelle du territoire.

Au titre du pilier économique, le [Conservatoire du littoral](#) continuera à accueillir des activités professionnelles économiques en veillant à ce que ces usages soient compatibles avec les orientations de gestion du site, et en exerçant un rôle d'incitation au développement des activités durables respectueuses de l'équilibre des milieux vivants.

En matière d'activité agricole, de pêche, d'aquaculture ou de cultures marines, il continuera de veiller à l'installation de nouveaux exploitants, ouvrant au renouvellement des générations, sur ses sites et il accélèrera la transition agro-écologique de ces usages en accroissant les surfaces en agriculture biologique. Il recherchera les soutiens, notamment financiers, en particulier pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage ou pour favoriser l'élevage extensif en milieux humides.

En matière d'activité touristique, il fera une offre éco-touristique valorisant les espaces naturels protégés, en s'appuyant par exemple sur l'expérience de « gîtes du patrimoine littoral », menée par la délégation Bretagne.

Dans les Outre-mer, en particulier, les sites du [Conservatoire du littoral](#) représentent un potentiel significatif de développement local par une offre éco-touristique de qualité ; l'établissement poursuivra sa mobilisation dans ce domaine, aux côtés des collectivités concernées et des services de l'Etat, notamment dans le cadre des contrats de convergence et de transformation.

Au titre du pilier culturel, le [Conservatoire du littoral](#) agira pour faire de ses sites des lieux privilégiés d'un lien équilibré entre la société et la nature « préservée ».

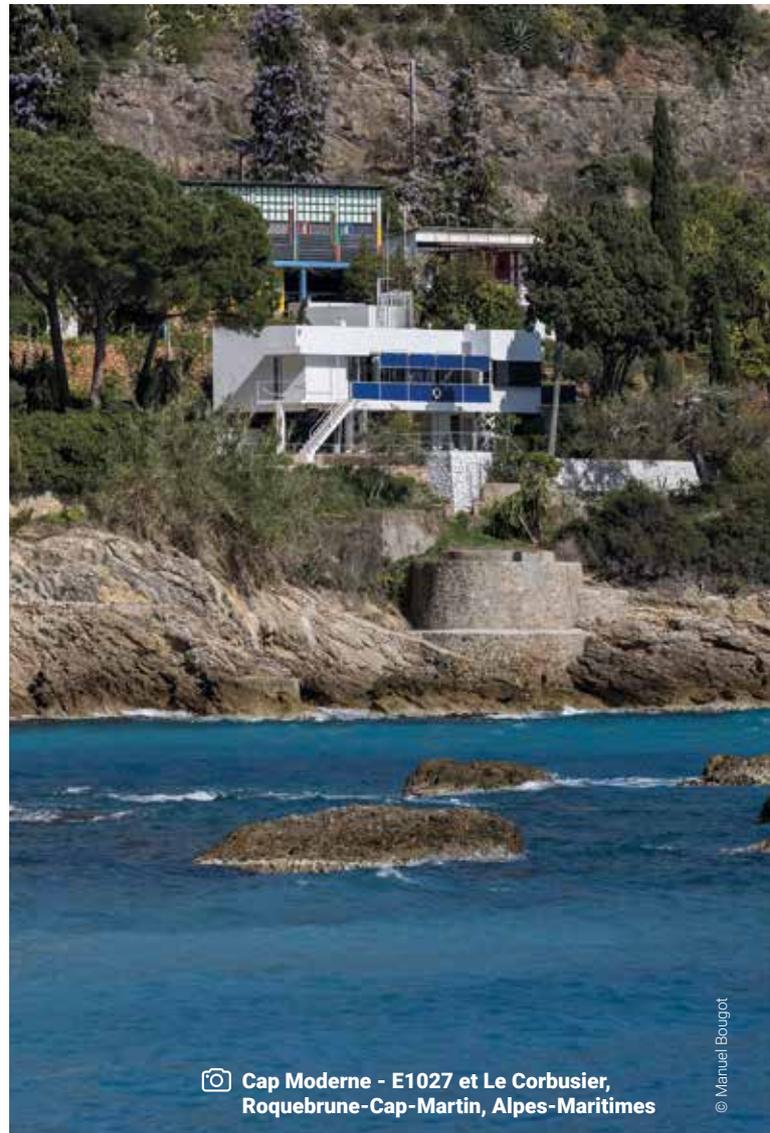
Sur les rivages de métropole et d'Outre-mer, seront réalisés des projets valorisant l'équilibre « nature et culture » entremêlant selon le site, et dans une approche contemporaine, la trace de l'histoire, l'expérience de la nature, la connaissance des savoir-faire, les usages nouveaux liés à ces espaces et la création artistique, notamment à travers les résidences d'artistes et « maisons du littoral » sur les sites du [Conservatoire du littoral](#).

L'action éducative à destination des jeunes sera dans cet esprit renforcée en lien avec le milieu scolaire et associatif.

Au titre du pilier environnemental, le Conservatoire poursuivra son action foncière pour améliorer

sa contribution à un environnement de qualité : préservation de la ressource en eau et des zones humides, préservation de la biodiversité remarquable ou ordinaire, prévention et lutte contre les espèces invasives, contribution à la trame verte et bleue, reconquête des paysages. Il cherchera à faire évaluer la contribution de son vaste domaine d'espaces naturels littoraux et lacustres protégés, notamment de ses zones humides, au stockage du carbone.

La performance du [Conservatoire du littoral](#) sera évaluée au regard du nombre d'opérations menées faisant appel à l'action sociale au sens large (insertion des publics éloignés de l'emploi, personnes en situation de handicap, chantiers de jeunes), de la conversion à l'agriculture biologique des surfaces conventionnées, des acquisitions en ZNIEFF de catégorie 1 et de la valorisation de l'équilibre entre patrimoine naturel et biens culturels.



Cap Moderne - E1027 et Le Corbusier, Roquebrune-Cap-Martin, Alpes-Maritimes

© Manuel Bougot

## OBJECTIF 6 Porter les valeurs économique, sociale, environnementale et culturelle du littoral

Indicateurs	Cible
Nombre d'opérations menées par le <a href="#">Conservatoire</a> faisant appel à l'action sociale	40 par an
Surface agricole en agriculture biologique (25 % pour les seules surfaces cultivées)	15 % des surfaces agricoles conventionnées <i>(Valeurs 2020 : 9 % des surfaces agricoles conventionnées, 10 % pour les seules surfaces cultivées)</i>
Acquisitions en ZNIEFF de catégorie 1	50 %
Projets valorisant sur les sites l'équilibre entre patrimoine naturel et biens culturels	Ouverture au public d'1 projet par an au minimum par délégation en métropole, et 1 par an par rivage Outre-mer.



## OBJECTIF 7

### Développer des démarches de prospective et d'incubation en appui aux projets de territoires

Le [Conservatoire du littoral](#) entend mettre en place dans les domaines de connaissances liés à ses missions, et avec les acteurs compétents dans ces matières, des actions de prospective et d'incubation contribuant à développer tout autant les connaissances théoriques que les savoir-faire pratiques et les innovations notamment en matière d'ingénierie côtière littorale, en milieux humides et lacustres.

Pour consolider ce rôle de capitalisation et de prospective, le [Conservatoire du littoral](#) s'appuiera sur l'activité et les compétences de son conseil scientifique, pour nouer les partenariats y contribuant, avec les acteurs de la recherche et de la formation supérieure, tant au niveau national qu'au niveau local, en tant qu'acteur de réseau territorial.

Dans la suite du programme européen Adapto (10 sites nationaux pilotes) qu'il achèvera en 2022, le [Conservatoire du littoral](#) s'attachera à multiplier les démarches d'adaptation de l'aménagement littoral au changement climatique à partir des expériences et enseignements tirés de ce programme, qu'il s'attachera à valoriser et à partager largement.

Ces actions doivent permettre de mettre à profit le rôle d'un espace naturel dans l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques côtiers, par l'émergence de projets de territoires résilients répondant à ces enjeux à moyen et long terme.

Ces projets de territoire ont vocation à avoir un volet de recomposition spatiale, prioritairement porté par les acteurs partenaires du projet. Dans les territoires d'Outre-mer, la protection et la restauration des mangroves et des écosystèmes littoraux associés seront à cet égard poursuivies dans le cadre de

projets de territoires et en appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale bas carbone.

Ces partenariats poursuivront l'objectif de faire des sites du [Conservatoire du littoral](#) des laboratoires d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et l'eau, les services écosystémiques et les implications du changement climatique pour les espaces littoraux et lacustres, en cohérence notamment avec la démarche BRIEau<sup>7</sup> et le 4<sup>e</sup> Plan national sur les milieux humides. Les résultats de ces études et recherches seront valorisés par des diffusions adaptées aux différents publics.

Toutes ces actions du [Conservatoire du littoral](#) devront, aux diverses échelles territoriales, mobiliser les gestionnaires, les **gardes et agents du littoral** et associer les services de l'Etat pour obtenir la synergie et l'efficacité recherchées.

Les coopérations seront renforcées avec les réseaux mobilisés sur la préservation des milieux naturels et aquatiques en lien avec l'OFB et les Agences de l'eau, mais aussi sur la qualité des paysages, notamment avec le réseau des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, et celui des Grands sites de France.

La performance du [Conservatoire du littoral](#) se mesurera à la capacité à contribuer à des projets de territoires d'adaptation au changement climatique et à mettre en œuvre de projets avec des instituts de recherche ou d'établissements d'enseignement supérieur.

7. Les BRIEau, Besoins en Recherche et Innovation sur l'eau et les écosystèmes associés, sont une démarche portée par le ministère de la transition écologique



📷 Graveyron, delta de La Leyre - site adapto, Audenge, Lanton, Gironde

© Patrick Hauser

**OBJECTIF 7**  
**Développer des démarches de prospective  
et d'incubation en appui aux projets de territoires**

**Indicateurs**

Mise en œuvre de projets de territoire d'adaptation au changement climatique

Mise en place de projets avec des instituts de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur

**Cible**

Sur la période,  
2 projets minimum par délégation métropole et Outre-mer

10 projets minimum sur la période



## OBJECTIF 8

### Promouvoir à l'international un modèle de protection et d'aménagement durable du littoral

La spécificité de l'action européenne et internationale du [Conservatoire du littoral](#), en écho à l'esprit de son action sur le territoire national, est de contribuer à la mise en œuvre de projets de territoires côtiers opérationnels mettant en exergue le rôle des espaces naturels, en appuyant des acteurs publics ou privés impliqués dans leur conservation et leur gestion, en synergie avec les autres opérateurs compétents.

La promotion à l'international du modèle français de protection et d'aménagement du littoral se fera au travers de projets de coopération engageant des gouvernements ou établissements partenaires étrangers et des experts français, dont les agents du [Conservatoire du littoral](#), et en visant une implication des collectivités, des scientifiques locaux et des ONG, ainsi que des entreprises privées françaises. Au-delà de ses missions d'expertise à l'international, le [Conservatoire du littoral](#) s'impliquera dans des actions de renforcement de capacités, notamment à l'attention d'équipes de gestion de « sites pilotes » qu'il accompagnera, prioritairement dans les pays francophones.

Au-delà des actions ponctuelles qu'il pourra appuyer notamment dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne en 2022 et du congrès mondial de la nature en 2021, le [Conservatoire du littoral](#) bâtira, dans le périmètre des moyens actuellement dédiés et en lien avec l'agence Expertise France, de nouveaux programmes de coopération s'inscrivant autour des thématiques suivantes : résilience des territoires côtiers, péri-urbains et insulaires et adaptation au changement climatique. Ces programmes pourront inclure des dimensions de valorisation patrimoniale et d'amélioration des gouvernances.

Au niveau européen, le [Conservatoire du littoral](#) cherchera, en écho, à bâtir de nouveaux programmes de coopération transfrontalière ou interrégionale sur ces thématiques.

---

La performance du [Conservatoire du littoral](#) sera mesurée au travers du nombre d'opérations de renforcement de capacités menées à l'échelle européenne ou internationale, l'objectif étant de maintenir ce chiffre à un niveau constant sur la période.



Essaouira, Maroc

© Louis-Marie Préau



**OBJECTIF 8**  
**Promouvoir à l'international un modèle de protection et d'aménagement durable du littoral**

**Indicateurs**

Nombre d'opérations de renforcement de capacités à l'attention des partenaires-pays

**Cible**

8 par an



## OBJECTIF 9

### Sensibiliser le public aux enjeux du littoral et aux bénéfices de l'action du Conservatoire

Sensibiliser, par l'émotion ressentie par le public présent et accueilli sur les sites du [Conservatoire du littoral](#), à la valeur du **Tiers naturel du littoral** est sans doute le meilleur moyen de le faire adhérer à cette question et plus particulièrement aux missions du [Conservatoire du littoral](#) et à celles de ses gestionnaires.

Cette sensibilisation repose en grande partie sur la rencontre avec les **gardes et agents** du littoral qui, à toute occasion sont à même de délivrer des messages pédagogiques sur la fragilité de la biodiversité et sur les enjeux d'adaptation de l'homme aux phénomènes climatiques littoraux, en prenant appui et en illustrant la richesse en milieux naturels de ses sites.

Dans la perspective de son 50<sup>ème</sup> anniversaire en 2025, le [Conservatoire du littoral](#) renouvellera sa stratégie de communication, en lien avec celle de son ministère de tutelle et en bonne intelligence avec celles de ses partenaires. Il veillera notamment en termes d'outils et de supports, tout autant à capitaliser sur ses acquis reconnus que sur les nouvelles formes de communications liées à la transition numérique.

Le [Conservatoire du littoral](#) amplifiera à travers l'ensemble de ses actions de communication, le "plaidoyer" en faveur des espaces naturels du littoral, en mettant en exergue les nombreux services rendus et les bénéfices générés par leur protection.

Le [Conservatoire du littoral](#) prolongera la dynamique nationale et locale engagée dans les « maisons du littoral ». Points d'accueil du public et lieux d'interprétation à l'intérieur ou à proximité des sites,

elles diffusent l'information fournie notamment par le [Conservatoire du littoral](#) sur les enjeux du littoral, du changement climatique et de la protection des espaces naturels, tout en constituant une offre publique culturelle, scientifique et pédagogique, de qualité et adaptée au contexte.

Le [Conservatoire du littoral](#) poursuivra la dynamique de partage de projets avec les entreprises et fondations qui, par leur soutien financier, manifestent ainsi leur engagement et leur responsabilité sociale et environnementale sur le littoral. A ce titre, le [Conservatoire du littoral](#) s'efforcera de conserver le nombre de partenariats actuels, tout en recherchant la possibilité de porter régulièrement de nouveaux projets avec d'autres structures.

---

La performance du [Conservatoire du littoral](#) sera mesurée par le nombre d'initiatives menées par l'établissement pour fournir de l'information à caractère pédagogique, scientifique, technique et culturelle, sous différentes formes, à destination de l'ensemble des « maisons du littoral » et par le nombre de partenariats passés avec des entreprises ou fondations.



📷 Falaise d'Amont, Etretat, Seine-Maritime

© Meignieux Coeurs de nature/SIPA

**OBJECTIF 9**  
**Sensibiliser le public aux enjeux du littoral**  
**et aux bénéfices de l'action du Conservatoire**

Indicateurs	Cible
Nombre d'initiatives menées par le Conservatoire à destination des « maisons du littoral »	1 minimum par an
Nombre de partenariats avec des entreprises ou fondations	10 en permanence



## OBJECTIF 10

### Accélérer les transitions environnementale et numérique du Conservatoire

Le [Conservatoire du littoral](#) améliorera sa performance environnementale en poursuivant sa transition comme service public écoresponsable. Cette transition s'effectuera notamment à travers sa politique de commande publique mais également en promouvant la mobilité durable de ses agents.

Le [Conservatoire du littoral](#) renforcera également sa transition numérique en vue d'améliorer d'abord son fonctionnement collectif, compte tenu notamment du développement prévisible du télétravail, mais également afin d'assurer au mieux ses responsabilités d'opérateur public dans la production, l'échange et la diffusion des données aux publics cibles comme aux parties prenantes identifiées : administrations, milieux professionnels, scientifiques et techniques...

La poursuite de la transition numérique du [Conservatoire du littoral](#) aura ainsi pour objectif de permettre l'amélioration, l'efficacité, l'efficience et la sécurisation des différents processus, pour les fonctions métiers comme pour les fonctions de pilotage et de support, notamment celles liées directement à l'exécution des dépenses.

Les choix stratégiques pour l'atteinte de ces objectifs reposeront sur un schéma directeur des systèmes d'informations rénové, qui visera également à la sobriété environnementale des systèmes et architectures retenus. La dématérialisation des processus sera privilégiée.

La transition numérique du [Conservatoire du littoral](#) sera enfin à l'appui de ses actions de sensibilisation et de communication, en permettant d'abord de

valoriser auprès des différents publics ses données patrimoniales mais aussi ses expériences concrètes et enseignements tirés, ses méthodologies et plaidoyers ainsi que le résultat opérationnel des actions émergentes et de référence.

---

La performance du [Conservatoire du littoral](#) sera mesurée à l'aune de l'engagement des projets majeurs de transition numérique sur la durée du contrat.



© Carte de 1850 ( Etat-major ) de la pointe de Beauduc, Camargue, Gard



© Carte de 2020 ( IGN ) de la pointe de Beauduc, Camargue, Gard

**OBJECTIF 10**  
**Accélérer les transitions environnementale et numérique du Conservatoire**

**Indicateurs**

Mise en œuvre d'un suivi des projets majeurs<sup>8</sup> de transformation numérique

**Cible**

100 % des projets majeurs engagés

8. Ces projets majeurs seront identifiés lors du suivi annuel de l'avancement de la mise en œuvre du présent contrat.

## OBJECTIF 11

### Optimiser l'environnement de travail, la formation des agents et l'accès aux emplois

Le [Conservatoire du littoral](#) poursuivra la mise en œuvre de son projet d'établissement, qui pourra être le cas échéant actualisé, afin de continuer à progresser dans l'organisation, le fonctionnement collectif et les interfaces avec les partenaires.

Dans le domaine des ressources humaines, sa stratégie pluriannuelle révisée visera notamment à la préservation et l'évolution des compétences et métiers nécessaires aux objectifs du [Conservatoire du littoral](#). Cela nécessitera le maintien de parcours professionnels dynamiques pour les agents, en favorisant les mobilités en interne comme en externe. Il continuera, en fonction de ses capacités d'accueil, à mener à bien des missions d'intérêt général grâce à des volontaires de service civique en Outre-mer.

L'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie au travail, sera prise en compte dans le cadre de la révision du SPSI des locaux de travail du [Conservatoire du littoral](#). Les locaux du siège de la Corderie Royale à Rochefort feront notamment l'objet d'une opération de rénovation majeure durant la durée de ce contrat. Le SPSI devra aboutir en 2021

sur le périmètre des locaux administratifs avant d'être étendu, de manière appropriée en lien avec la direction de l'immobilier de l'Etat, à l'ensemble du domaine immobilier de l'établissement.

L'accent continuera d'être mis sur la formation des agents. Dans cette perspective, le [Conservatoire du littoral](#) adoptera son plan de développement des compétences et continuera de maintenir un effort important de formation interne. De même, il veillera particulièrement dans le cadre de sa transition numérique à l'accompagnement des agents.

Enfin, dans le cadre de son plan pluriannuel d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le [Conservatoire du littoral](#) veillera à améliorer la parité hommes-femmes en son sein, en particulier pour les emplois d'encadrement.

---

La performance du [Conservatoire du littoral](#) sera mesurée par le nombre de jours de formation interne par an et par le taux de nomination de femmes aux emplois d'encadrement.

## OBJECTIF 11

### Optimiser l'environnement de travail, la formation des agents et l'accès aux emplois

#### Indicateurs

Nombre de jours de formation interne par an

Taux de nomination de femmes aux emplois d'encadrement

#### Cible

50 jours par an

50 % sur la période



📷 **Siège du Conservatoire du littoral, Corderie Royale, Rochefort, Charente-Maritime**

© CDL



## OBJECTIF 12

### Renforcer le pilotage budgétaire

Le [Conservatoire du littoral](#) veillera à renforcer son pilotage budgétaire pour garantir la bonne mise en œuvre du volet littoral du plan France relance entre 2021 et 2023 auquel il participe.

Le [Conservatoire du littoral](#) maintiendra, outre les délibérations prévues réglementairement, le débat sur les orientations budgétaires au conseil d'administration en amont de l'adoption du budget initial.

Les dialogues de gestion menés au sein du [Conservatoire du littoral](#) afin d'apprécier les besoins exprimés par les délégations et les services centraux seront poursuivis. A leur terme seront dégagées, par les arbitrages nécessaires, les priorités d'investissement et le calibrage des différentes enveloppes budgétaires correspondantes.

A partir des ressources dont il dispose au travers de l'affectation du droit annuel de francisation des navires (DAFN), le Conservatoire continuera de garantir l'exécution de ses dépenses d'investissement. Il poursuivra, en demeurant vigilant à l'efficacité des moyens alloués pour se faire, les processus de

contrôle interne budgétaire et comptable. Dans cette perspective, le [Conservatoire du littoral](#) veillera à maintenir une programmation budgétaire garantissant, à travers sa prudence, la maîtrise de sa situation financière.

Le [Conservatoire du littoral](#) ne sera performant que s'il arrive à maintenir un niveau d'investissement lui permettant de poursuivre le rythme des acquisitions et de faire face à ses responsabilités de propriétaire.

Compte tenu de la hausse des dépenses de fonctionnement liées à l'accroissement de son patrimoine, qu'il s'efforce toutefois de contenir, cela lui commande de maintenir des recettes à des niveaux importants. Le [Conservatoire du littoral](#) sera attentif à cet égard à la perception des redevances liées aux gestionnaires de réseaux nationaux présents sur son domaine.

---

La performance du [Conservatoire du littoral](#) sera garantie à travers le nombre maximal d'années nécessaires pour solder les restes à payer.



## OBJECTIF 12

### Renforcer le pilotage budgétaire

#### Indicateurs

Nombre d'années pour solder les restes à payer

#### Cible

3 ans maximum



 Phare de Senetosa, Sartène, Corse

© CDL





# ANNEXES

## ANNEXE 1

### TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES 12 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET 23 INDICATEURS ASSOCIÉS DU CONTRAT

Afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du présent contrat, le **Conservatoire du littoral** communiquera chaque début d'année un bilan annuel, distinct du rapport d'activité, au Conseil d'administration, à la direction de l'eau et de la biodiversité et à la direction du budget du ministère en charge des finances.

ACTIVITÉ 1 Intervention foncière		
Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cibles
<b>Objectif 1</b> Se donner les moyens d'agir dans les zonages stratégiques pour le <b>Conservatoire</b>	Taux de couverture des zones d'intervention par des périmètres d'intervention	75 % (valeur 2020 : 69%)
	<b>Objectif 2</b> Constituer des sites cohérents à un rythme soutenu	Surface annuelle acquise
<b>Objectif 3</b> Œuvrer à la résilience des écosystèmes terre-mer	Avec une surface annuelle acquise en milieux humides	Entre 800 et 1 200 hectares
	Surface de domaine public maritime affecté	7 000 hectares dont 3 500 hectares en Outre-mer
	Espaces naturels des 50 pas géométriques préservés	20 à 25 sites ayant fait l'objet d'« opérations de reconquête » achevées

ACTIVITE 2 Missions du propriétaire : pilotage de la gestion, restauration et aménagement des sites		
Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cibles
<b>Objectif 4</b> Améliorer avec les gestionnaires la gouvernance de sites et les bénéfices de la gestion	Pourcentage de « sites opérationnels » sur sites cohérents	75 % à l'issue de la période (valeur 2020 : 72%)
	Pourcentage de sites dotés d'un comité de gestion actif	> 80% des sites
	Taux de participation aux rencontres régionales des gardes	80 % sur la période
<b>Objectif 5</b> Contribuer à renforcer un environnement de qualité, protecteur de la biodiversité	Nombre de sites cohérents (approche statistique) en bon état (biodiversité, paysage, accueil du public)	> 80 % des sites
	Nombre d'opérations de désartificialisation sur le milieu	50 par an
<b>Objectif 6</b> Porter les valeurs économique, sociale, environnementale et culturelle du littoral	Nombre d'opérations menées par le <b>Conservatoire</b> faisant appel à l'action sociale	40 par an
	Surface agricole en agriculture biologique	15 % des surfaces agricoles conventionnées (25 % pour les seules surfaces cultivées) (Valeurs 2020 : 9 % des surfaces agricoles conventionnées, 10 % pour les seules surfaces cultivées)
	Acquisitions en ZNIEFF de catégorie 1	50 %
	Projets valorisant sur les sites l'équilibre patrimoine naturel et biens culturels	Ouverture au public d'un projet au minimum par délégation par an et 1 par rivages Outre-mer.



ACTIVITE 3 Diffusion et valorisation		
Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cibles
<b>Objectif 7</b> Développer des démarches de prospective et d'incubation en appui aux projets de territoires	Mise en œuvre de projets de territoire d'adaptation au changement climatique	Sur la période, 2 minimum par délégation métropolitaine et pour la délégation de l'Outre-mer
	Mise en place de projets avec des instituts de recherche ou des établissements d'enseignement supérieur	10 projets minimum sur la période
<b>Objectif 8</b> Promouvoir, à l'international, un aménagement durable du littoral	Nombre d'opérations de renforcement de capacités à l'attention des partenaires-pays	8 par an
<b>Objectif 9</b> Sensibiliser le public aux enjeux du littoral et aux bénéfices de l'action du Conservatoire	Nombre d'initiatives menées par le Conservatoire à destination des « maisons du littoral »	1 minimum par an
	Nombre de partenariats avec des entreprises ou fondations	10 en permanence

ACTIVITE 4 Pilotage et soutien		
Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cibles
<b>Objectif 10</b> Accélérer la transition environnementale et numérique de l'établissement	Mise en œuvre d'un suivi des projets majeurs de transformation numérique	100 % des projets majeurs engagés
<b>Objectif 11</b> Optimiser l'environnement de travail, la formation et l'accès aux emplois	Nombre de jours de formation interne par an	50 jours par an
	Taux de nomination de femmes aux emplois d'encadrement	50 % sur la période
<b>Objectif 12</b> Renforcer le pilotage budgétaire	Nombre d'années pour solder les restes à payer	3 ans maximum

## ANNEXE 2

### LIENS AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les objectifs opérationnels du **Contrat d'Objectifs et de Performance** du **Conservatoire du littoral** contribuent aux objectifs du développement durable (ODD). L'Agenda 2030, agenda de la transformation, adopté par l'Organisation des Nations Unies en 2015, est en effet composé de 17 objectifs de développement durable (ODD), eux-mêmes déclinés en 169 cibles. La présente annexe établit la correspondance entre les objectifs du COP et ces ODD.



L'action du **Conservatoire du littoral** contribue de manière transversale à l'ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

La contribution aux ODD est plus précisément déclinée comme suit :

#### ACTIVITÉ 1 Intervention foncière

##### OBJECTIF 1 : **Se donner les moyens d'agir dans les zonages stratégiques pour le Conservatoire**



**ODD 11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**11.4** Renforcer les efforts de protection du patrimoine culturel et naturel mondial

**11.a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

##### OBJECTIF 2 : **Constituer des "sites cohérents" à un rythme soutenu**



**ODD 6** : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

**6.6** Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs



**ODD 11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous sûrs, résilients et durable

**11.4** Renforcer les efforts de protection du patrimoine culturel et naturel mondial

##### OBJECTIF 3 : **Cœuvrer à la résilience des écosystèmes terre-mer**



**ODD 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat



**ODD 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

**ACTIVITE 2 Missions du propriétaire : pilotage de la gestion, restauration et aménagement des sites**

**OBJECTIF 4 : Améliorer avec les gestionnaires la gouvernance des sites et les bénéfices de la gestion**



**ODD 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



**ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

**OBJECTIF 5 : Contribuer à renforcer un environnement de qualité**



**ODD 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



**ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

**OBJECTIF 6 : Porter les valeurs économique, sociale, environnementale et culturelle du littoral**



**ODD 2** : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**2.4** D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.



**ODD 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**4.7** D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable



**ODD 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**8.3** Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

**8.9** D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.



**ODD 12** : Etablir des modes de consommation et de production durables

**12.b** Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



**ODD 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

## ANNEXE 2

### LIENS AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

#### ACTIVITE 3 Diffusion et valorisation

##### OBJECTIF 7 : Développer des démarches de prospective et d'incubation en appui aux projets de territoires



**ODD 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

##### OBJECTIF 8 : Promouvoir à l'international un modèle de protection et d'aménagement durable du littoral



**ODD 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

**13.b** Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

##### OBJECTIF 9 : Sensibiliser le public aux enjeux du littoral et aux bénéfices de l'action du Conservatoire



**ODD 12** : Etablir des modes de consommation et de production durables

**12.8** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature



**ODD 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

## ACTIVITE 4 Pilotage et soutien

### OBJECTIF 10 : **Accélérer la transition environnementale et numérique de l'établissement**



**ODD 12** : Etablir des modes de consommation et de production durables

**12.8** Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

### OBJECTIF 11 : **Optimiser l'environnement de travail, de formation des agents et d'accès aux emplois**



**ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

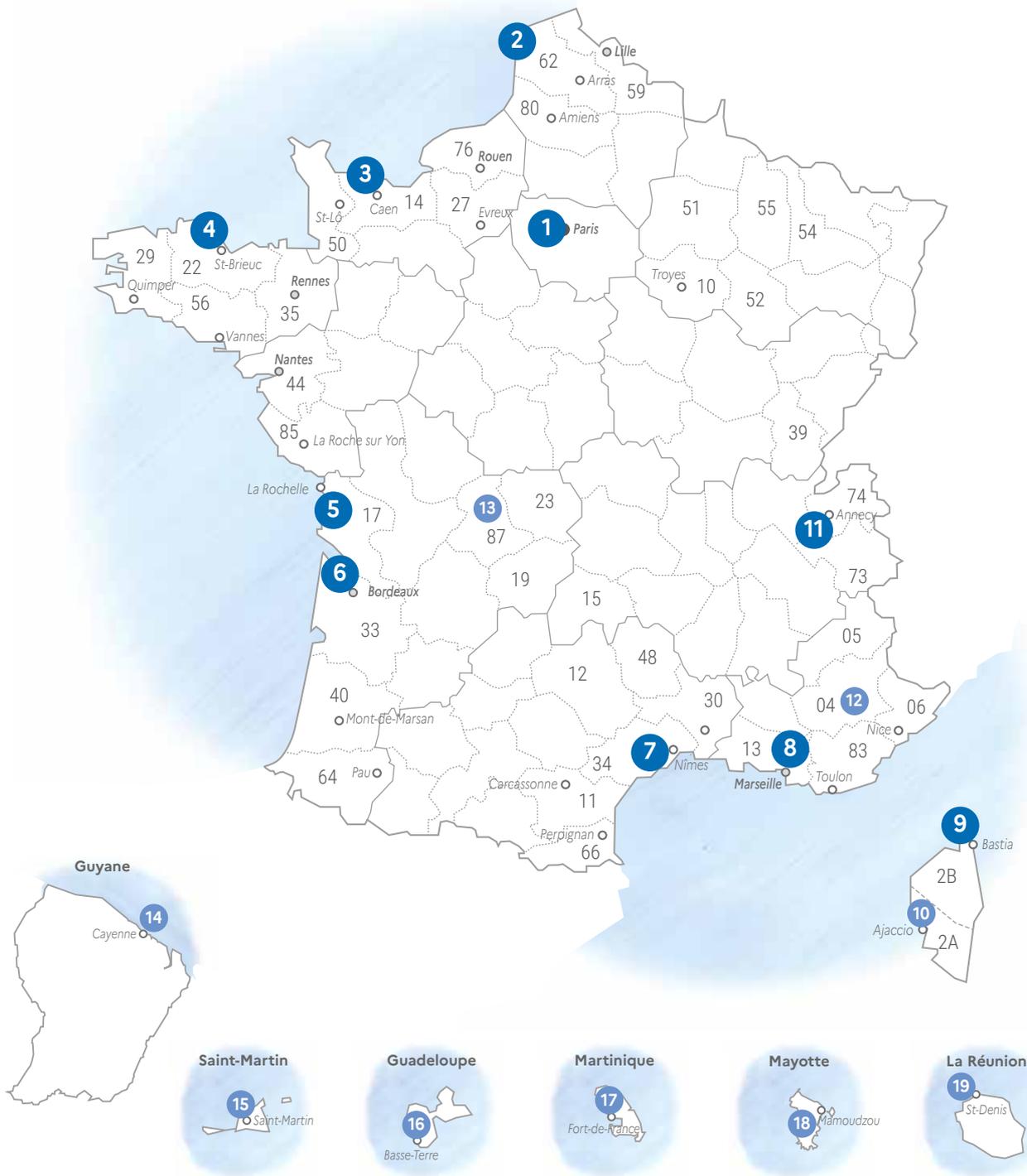
**5.5** Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

### OBJECTIF 12 : **Renforcer le pilotage budgétaire**



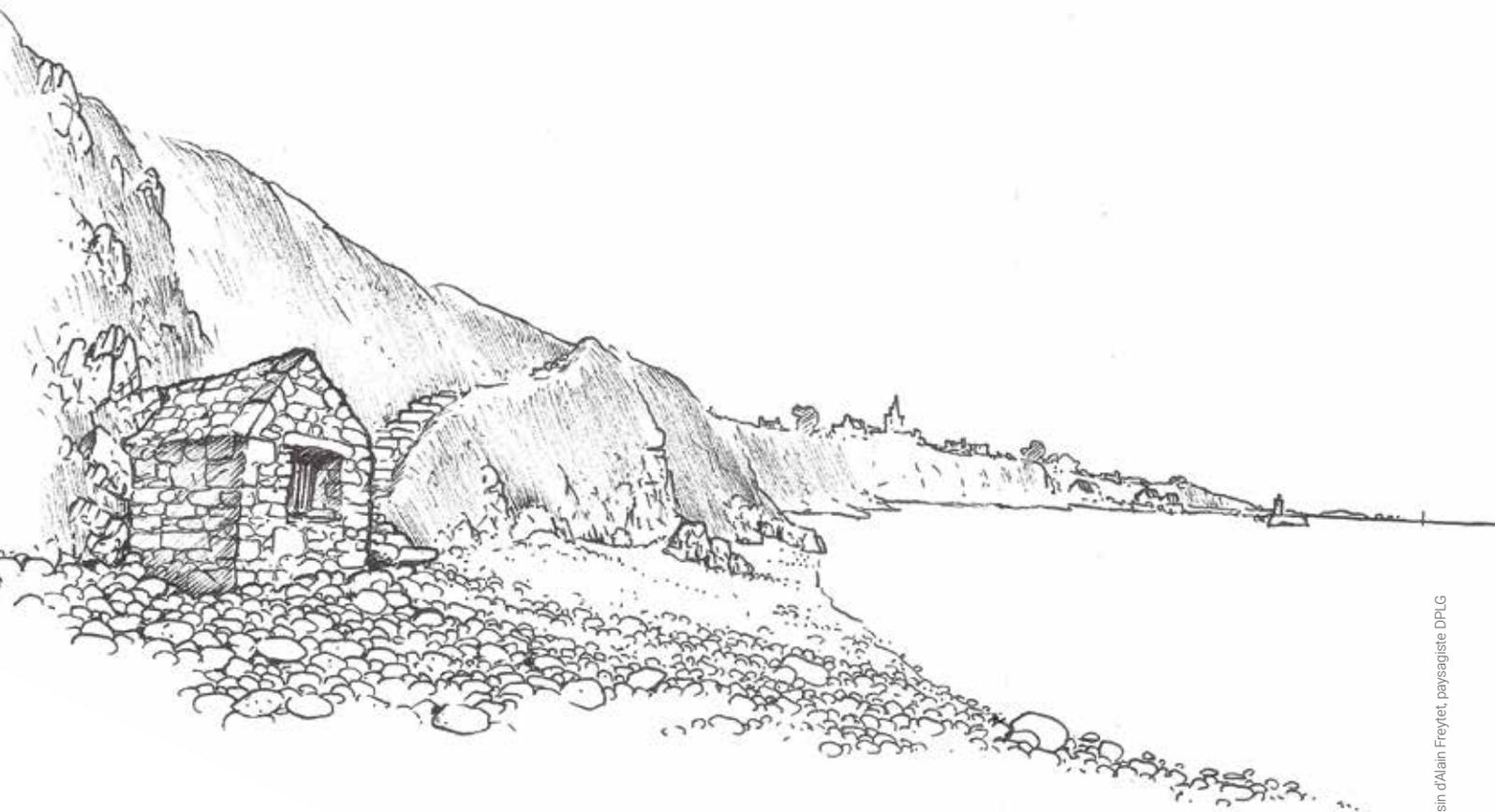
**ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

**15.a** Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement



# IMPLANTATIONS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

- 1 DIRECTION  
DÉLÉGATION COMMUNICATION  
DÉLÉGATION DE RIVAGES OUTRE-MER  
4 place Denfert-Rochereau, 75014 Paris
- 2 DÉLÉGATION DE RIVAGES  
MANCHE MER DU NORD  
19 quai Giard  
62930 Wimereux
- 3 DÉLÉGATION DE RIVAGES  
NORMANDIE  
Citis le Pentacle, 5 Avenue de Tsukuba  
14200 Hérouville-Saint-Clair
- 4 DÉLÉGATION DE RIVAGES  
BRETAGNE  
Port du Légué, 8 quai Gabriel-Péri  
22194 Plérin
- 5 SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT  
Corderie Royale  
17306 Rochefort
- 5 DÉLÉGATION DE RIVAGES  
CENTRE ATLANTIQUE  
1 quai de l'Hermione,  
17302 Rochefort
- 6 DÉLÉGATION DE RIVAGES  
AQUITAINE  
74 rue Georges Bonnac, Tour 2  
33000 Bordeaux
- 7 DÉLÉGATION DE RIVAGES  
LANGUEDOC-ROUSSILLON  
16 rue Paul-Rimbaud  
34184 Montpellier
- 8 DÉLÉGATION DE RIVAGES  
PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR  
Délégation internationale  
Bastide Beaumanoir, 3 rue Marcel-Arnaud  
13100 Aix-en-Provence
- 9 DÉLÉGATION DE RIVAGES  
CORSE  
Résidence Saint-Marc, rue juge Falcone  
20200 Bastia
- 10 Antenne d'Ajaccio  
6 boulevard Fred Scamaroni  
20000 Ajaccio
- 11 DÉLÉGATION DE RIVAGES  
LACS  
Savoie Technolac, Immeuble le Dauphin,  
18 allée du lac Saint-André  
73382 Le-Bourget-du-Lac
- 12 Antenne Lacs Alpes du Sud  
Domaine de Valx  
04360 Moustiers-Sainte-Marie
- 13 Antenne Lacs Massif central  
Immeuble Pastel  
22, rue des Pénitents blancs  
87032 Limoges
- 14 Antenne de Guyane  
1, impasse Fort Cépérou  
97300 Cayenne
- 15 Antenne de Saint-Martin  
14-16 rue Anegada, Hope Estate  
97150 Saint-Martin
- 16 Antenne de Guadeloupe  
Cité administrative de Circonvallation  
Rue Alexandre Buffon  
97100 Basse-Terre
- 17 Antenne de Martinique  
7 avenue Condorcet  
97200 Fort-de-France
- 18 Antenne de Mayotte  
Route Nationale  
97670 Coconi
- 19 Antenne de La Réunion  
14, rue de Crémont  
97400 Saint-Denis



📷 Île d'Houat, Morbihan

© Dessin d'Alain Freyret, paysagiste DPLG

## CONTACT

---

### DIRECTION

4, place Denfert-Rochereau • 75014 Paris • Tél. 01 44 63 56 60  
[direction.paris@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:direction.paris@conservatoire-du-littoral.fr)

### SIÈGE

La Corderie Royale, CS 10137 • 17306 Rochefort cedex • Tél. 05 46 84 72 50  
[Secretariat.Rochefort@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:Secretariat.Rochefort@conservatoire-du-littoral.fr)



[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)